

PV du conseil municipal  
du 4 mai 2023 à 19h

L'an deux-mille-vingt-trois le quatre mai à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 28 avril 2023, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : Annabelle Aaclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Rémy FRUCTUS, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas, Élisabeth Perronnet.

**Absent excusé** : René Auclerc (Procuration donnée à Ghislain Butin)

**Absents** : Jonathan Gardet et Noël Mercier.

**Secrétaire de séance** : Martial Labrosse

**Approbation du PV du conseil municipal du 30 mars 2023 :**

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 30 mars 2023 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

**Approbation de l'ordre du jour :**

- *Délibérations pour la dépose de réseaux aériens*
- *Demande de subvention au titre de l'aide au projet 2023 EFFILOGIS « Aide aux travaux » pour l'aménagement du bar/restaurant/épicerie*
- *Courrier de locataires pour gel de la révision des loyers*
- *Lancement de l'étude pré-opérationnelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)*
- *Comptes rendus divers*
- *Questions diverses*

### **1. Délibérations pour la dépose de réseaux aériens**

Suite à la réunion du 28 mars dernier avec le SYDESL, il y a lieu de prendre des délibérations pour la dépose de réseaux aériens concernant 2 affaires :

- Affaire 148079 aux Theurots Sud
- Affaire 148093 à la Favrie

En cas d'accord du conseil municipal, le SYDESL nous informe que ces lignes après dépôt, seront considérées comme n'ayant jamais existé, et que toute nouvelle demande de raccordement sera traitée comme une extension de réseau avec participation de la commune.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **CONFIRME** la demande de dépose de réseau auprès du SYDESL au lieu-dit « La Favrie », affaire n° 148093 et au lieu-dit « Les Theurots Sud », affaire n° 148079 ;
- **CONFIRME** que cette opération sera financièrement prise en charge par le SYDESL dans son intégralité ;
- **ATTESTE** avoir pris connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

## 2. Dossier de demande de subvention au titre de l'aide au projet EFFILOGIS « Aide aux travaux » pour l'aménagement du bar/restaurant/épicerie

Le maire présente la notice et le plan de financement pour l'aide au projet EFFILOGIS pour les travaux d'aménagement du bar/restaurant/épicerie,

Une aide peut être sollicitée pour la rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie biosourcée.

Le maire propose de solliciter la région à hauteur de 150 000 €, en sachant que les travaux sont estimés à 781 697,52 €.

Après cette présentation , le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de déposer un dossier pour la phase « Aide aux travaux » au titre de l'aide au projet EFFILOGIS ;
- **AUTORISE** le maire à effectuer les démarches nécessaires liées à ce dossier.

## 3. Courrier de locataires pour gel de la révision des loyers

Le maire lit le courrier de la demande de 2 locataires pour que la commune fasse un geste exceptionnel en gelant l'augmentation annuelle des loyers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de ne pas, même à titre exceptionnel, geler l'augmentation des loyers pour l'année 2023.

Une visite de la commission des bâtiments sera programmée afin de lister les éventuels travaux à engager dans les prochaines années.

## 4. Lancement de l'étude pré-opérationnelle OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Le maire informe le conseil que la communauté de communes lance une étude pré-opérationnelle « OPAH » sur l'ensemble des communes du territoire, C'est le cabinet URBANIS qui a été retenu pour mener cette étude et déterminer les besoins précis d'amélioration de l'habitat.

Une enquête à destination des communes nous a été transmise et doit être retournée avant le 15 mai afin de réaliser un diagnostic habitat du territoire.

Des questionnaires, des affiches de communication nous ont été également transmis pour en informer les habitants qui peuvent eux aussi répondre à une enquête.  
Les informations seront notifiées à la population via Panneau Pocket, le site internet, affichage...

### **5. Comptes rendus divers**

- Affaire Grapeloup : contacts en cours avec notre avocat et avec le Tribunal Administratif
- Reprise du vélobus
- Marché du 5 mai
- Troc du CCAS

### **6. Questions diverses**

- La cérémonie du 8 mai aura lieu le lundi 8 mai à 11 h.

- Dates :

- Prochains conseils: Jeudi 8 juin à 19h / Jeudi 6 juillet à 19h

La séance est levée à 20h37.